

## COMMENT CONTACTER EUROP ASSISTANCE FRANCE ?

### AMICALE DES PERSONNELS DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

### OPEN LOCATION SAISONNIERE

Contrat : N° 52.124.615

**Vous souhaitez déclarer un sinistre :**

Dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où vous avez connaissance du Sinistre, vous ou toute personne agissant en votre nom, devez déclarer votre sinistre

→ **En priorité**, en ligne sur notre site :

<https://sinistre.europ-assistance.fr/>

→ Par courrier, aux coordonnées suivantes :

**EUROP ASSISTANCE - Service Indemnisations  
1, promenade de la Bonnette - 92633 Gennevilliers cedex**

Notre Service Indemnisations est également joignable par téléphone au +33 (0)1 41 85 90 72  
(Lundi - Vendredi 09:00 - 18:00)

*Document non contractuel*

**Europ Assistance :**

Société Anonyme au capital de 35 402 786 € - Entreprise régie par le Code des Assurances - 451 366 405 RCS Nanterre  
Siège social : 1, promenade de la Bonnette - 92230 Gennevilliers - Tél. : 01 41 85 85 85 - Fax : 01 41 85 83 08

\* Vous vivez, nous veillons